

PROCÈS-VERBAL

Séance du 31 août 2015

Présidence : M. Claude FARINE

1. Appel : 90 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BIELER Eric, BOURQUI Marc, BREITENMOSER Sandrine, DELISLE Alzira, JOLY Régis, MIEVILLE-BLONDEL Michèle, PIEREN Taïna, SAUGY David

Absents : BRAUNWALDER Alex, UELTSCHI Bernard

2. Procès-verbal de la séance du 22 juin 2015

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. Yves GAUTHIER-JAQUES intervient au nom du groupe PLR et réagit au sujet du point 17 de l'ordre du jour, concernant le préavis N° 225. Les membres du Conseil ont reçu par courriel l'amendement de la Municipalité daté du 26 août. La commission ad'hoc ayant siégé respectivement les 7 et 27 juillet, avait remis un rapport de majorité et un de minorité. A la lecture de l'amendement transmis par la Municipalité, force est de constater que les conclusions du préavis ne sont plus du tout conformes à ce que la commission avait discuté lors de ses séances. De ce fait, il est évident que cela remet complètement en question le débat de ce soir, puisque deux rapports ont été reçus qui s'étaient sur des conclusions qui ont maintenant radicalement changé. Dès lors, il demande une motion d'ordre afin de renvoyer le présent préavis à la Municipalité pour qu'elle effectue les corrections en conséquence, soit changer les conclusions du préavis, apporter plus de précisions et des compléments chiffrés permettant au Conseil d'avoir une vision plus claire sur les coûts réels d'investissements pressentis, les charges et les recettes estimées à court, moyen et long terme.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT désire préciser pourquoi la Municipalité a fait cet amendement. Les deux rapports ont été étudiés avec attention et il a été constaté qu'il y avait un risque d'incompréhension. Il était dès lors nécessaire à la Municipalité d'expliquer sa position et remettre en perspective un objet très important qu'est le chauffage à distance. Nous sommes dans une situation qui ne permet pas d'attendre. La proposition de créer une société anonyme était une proposition sur un véhicule, soit sur un moyen d'atteindre l'objectif. Dans ce cas, il a été constaté que les commissaires étaient divisés sur ce véhicule. D'un côté, on n'était pas favorable à une SA, tout en tenant compte du fait qu'on est en train de réfléchir à l'avenir des SI, et, de l'autre, des personnes imaginaient une autre voie, mais toujours par rapport au véhicule et non par rapport à l'objectif. Quelques personnes sont contre le chauffage à distance, mais il y a tout de même une majorité du Conseil qui serait favorable. L'idée de la Municipalité était de trouver une solution qui satisfasse tout le monde et cette proposition avait pour objectif d'atteindre la compétitivité. La formule de crédit d'extension des SI permet d'utiliser les règles habituelles par rapport au projet. Reporter d'un mois signifie renoncer au projet. Il faut savoir qu'un client essentiel, les promoteurs de Marans-Couchant, 900 habitants et emplois, ont fait un appel d'offres. D'autres entreprises sont prêtes, mais la ville a un handicap, n'étant pas une entreprise comme une autre. Les autres concurrents ont un conseil d'administration qui, sur la base d'une étude, peuvent décider de se lancer dans la phase suivante avant la fin de l'année. Les concurrents peuvent avoir un rythme de décision

beaucoup plus rapide. Les SI ont dû se positionner pour répondre à cet appel d'offres et les promoteurs attendent la décision du Conseil, mais pas plus longtemps. Ils ont besoin d'un signal clair. Si le Conseil n'accepte pas soit la constitution de la SA, soit le crédit d'extension des SI, cela signifie qu'une autre entreprise aura le marché. Si on perd le marché de Marans-Couchant, cela sera une toute autre difficulté de faire un chauffage à distance pour les autres projets. Il reconnaît qu'on est en dehors des règles habituelles. Si le temps le permettait, la Municipalité aurait retiré le préavis pour en présenter un nouveau. La Municipalité a donné un premier accord de principe fin 2014, ensuite il y a eu une note explicative sur la faisabilité en février et les premières études montrent la rentabilité. S'en est suivi la rédaction du préavis, son dépôt, la commission et maintenant le rapport. Les concurrents peuvent faire tout ceci en un mois. Aujourd'hui, reporter d'un mois signifie que cela ne vaudra pas la peine de le faire, des concurrents auront le marché. Il propose d'avoir ce débat, et espère trouver un moyen d'être à mi-chemin entre une opération commerciale correcte, rentable et valable, qui n'enlèvera pas de la valeur aux SI, car leur avenir n'est pas que dans le gaz et l'électricité, mais également dans d'autres formes d'énergie. Si l'on n'est pas prêt, la valeur des SI sera bien plus faible.

M. le Président rappelle que l'on parle de la suppression ou non du point 17.

M. Maurice GAY comprend les arguments de M. le Syndic, mais c'est maintenant qu'il faut avoir la discussion. Il demande que le préavis revienne devant la commission. Il n'est pas d'accord d'être mis devant le fait accompli de devoir voter au vu de l'urgence. La discussion doit déjà se faire en commission. Si un privé obtient le marché, cela va également générer des emplois. Il fait remarquer qu'il devient de plus en plus fréquent que le Conseil doive voter des préavis dans l'urgence et sous la contrainte de la Municipalité. Si dans un mois c'est trop tard, une autre entreprise le fera sans doute tout aussi bien. Il se demande également si c'est à une collectivité publique de remplacer le privé.

M. Victor ALLAMAND rappelle qu'en 2008, la Municipalité avait déposé un préavis pour l'étude du chauffage à distance, et il ne s'est plus rien passé depuis.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond que s'il n'y a pas eu de suite, c'est justement parce qu'on était dans la même situation qu'aujourd'hui. Un des acteurs importants de tout le quartier voulait une réponse ferme dans un délai donné et cela n'a pas été possible. Sans cet acteur important, la viabilité économique du projet était compromise et les SI ont renoncé. Dans le cas actuel, ils n'ont pas voulu renoncer. Il est évident que des privés peuvent faire ce que feraient les pouvoirs publics, mais il rappelle que l'on est en train d'étudier la possibilité de donner aux SI, toujours en mains publiques, une activité commerciale. Ce débat illustre parfaitement la difficulté pour une activité économique commerciale d'être dans un service communal, car on n'a pas les mêmes règles du jeu. Aujourd'hui, laisser une autre entreprise concurrente prendre le marché signifie saboter la valeur des SI.

M. le Président clôt la discussion et passe au vote sur la suppression du point 17.

Au vote, le retrait du point 17 est accepté par 42 oui, 40 non et 3 abstentions.

M. Pierre WAHLEN demande le vote nominal. M. Yves GAUTHIER-JAQUES estime que si l'on veut le vote nominal, il faut le demander avant la votation. M. le Président lui rappelle que cela est possible.

Au vote nominal, le Conseil accepte le retrait par 44 oui, 37 non et 2 abstentions (*en annexe*).

Note : après consultation du Service des communes, les votes des 5 personnes qui n'avaient pas encore été assermentées à ce moment de la séance ont été retirés.

4. Communications du Bureau

- M. le Président donne lecture des lettres de démission de Mme Camille CANTONE, SOC, et M. Pascal FRANCFORT, UDC. Au Conseil du 22 juin, Mmes Bernadette NELISSEN, VERTS et Aurélie BODEMAN, SOC nous avaient déjà remis leur démission.

Par ailleurs, le regretté Christian PUHR nous a quittés le 4 juin dernier. Cinq personnes seront donc assermentées.

- Les élections fédérales du 18 octobre approchent. Le Bureau donnera davantage de détails lors de la prochaine séance. Dans cette perspective, Mme Nathalie Vuille, secrétaire du Conseil, et M. Nicolas Croce, qui coordonnera ces élections du côté de l'administration, vont suivre début septembre à Morges, une formation donnée par le canton, notamment sur le logiciel Votelec. Cette formation sera retransmise aux membres du Bureau pour qu'ils soient opérationnels courant septembre. Ces élections demandent une organisation assez importante et la participation d'une centaine de citoyens comme scrutateurs. A cette occasion, M. le Président souhaite que le plus grand nombre de Conseillers communaux participent au dépouillement de ces élections. C'est pourquoi il enverra aux chefs de groupe une liste sur laquelle les Conseillers pourront s'inscrire. L'objectif est de réunir une cinquantaine de Conseillers. Il les remercie d'avance de leur participation.
- A la suite du séisme qu'a subi le Népal le 25 avril dernier, la Ville de Nyon a décidé de soutenir la reconstruction de l'Hôpital de Lukla, fondé par l'alpiniste suisse Nicole Niquille et qui avait été fortement endommagé. Cette dernière nous a adressé une lettre de remerciements fin juillet dont il donne lecture.
- M. le Président a demandé au Président de la Commission des affaires régionales, M. Pierre Wahlen, de nous faire un bref rapport sur les travaux de cette commission lors du prochain Conseil. Cette commission a été créée par le Conseil en septembre 2013 et a peu donné d'informations sur ses travaux. Ce rapport sera un premier pas en avant. Il en profite pour demander à la Municipalité de voir dans quelle mesure une place plus visible pourrait être faite à la Région sur le site de la Ville. Pour l'instant, elle est particulièrement absente sur la page d'accueil du site.
- Nous avons reçu une invitation à la Journée de l'énergie qui aura lieu le 29 septembre prochain à Berne avec des thèmes tout à fait passionnants (mobilité, les collaborations intercommunales, etc). Il tient le prospectus à disposition pour les personnes intéressées. La participation à cet après-midi est gratuite.
- La Municipalité a demandé un délai de deux mois supplémentaires pour répondre au postulat de M. Maurice GAY pour l'élaboration d'un plan lumière, déposé à la fin de l'année 2014, délai que le Bureau lui a accordé.
- M. le Président donne un compte rendu de ses engagements depuis le 1^{er} juillet, il a déjà été sollicité à sept reprises.
- Il attire l'attention des Conseillers sur un point important, le délai dans lequel les rapports de commission doivent être déposés pour les séances de Conseil. Nous avons constaté qu'il y a du laisser-aller et il rappelle que, sauf exception impérative accordée par le Président, et selon l'article 49 de notre règlement, les rapports doivent impérativement être rendus au Bureau 12 jours avant la séance.

5. Communications municipales

M. le Municipal Olivier MAYOR signale que le service T+E, en collaboration avec la Police Nyon Région, l'office de la Mobilité et le service des Espaces Verts, ont mené des réflexions sur le haut de la zone 20 de la route de St-Cergue. L'objectif du projet est de faire respecter la vitesse et d'améliorer la sécurité de tous les usagers. Dans le cadre de cette étude, il est prévu de réaliser un large îlot le long du mur de soutènement à droite dans le sens de la descente, en amont de la sortie du parking. Celui-ci permettra de déporter les cyclistes à environ 2.5 m. du mur ce qui offrira aux véhicules sortant du garage une visibilité suffisante. Ceci répond partiellement à la question de M. Christian UDASSE. Un test a été mis en place avec des gabarits provisoires. Cet essai permettra de vérifier l'efficacité des mesures projetées et adapter les mesures actuelles en fonction des retours d'expérience des usagers.

Les remarques sont les bienvenues. Elles peuvent être envoyées à l'adresse travaux.enrvironnement@nyon.ch. Il répond ensuite à M. Stéphane DELLEY à propos de la sortie de la rue de la Gare. Pour améliorer le débouché sur l'avenue Edouard-Rod, le marquage des cédez-le-passage a été déplacé d'environ 1m en direction des voies CFF. Cette mesure permet aux usagers de s'avancer et améliore la distance de visibilité. L'arrêt du bus a également été modifié. Le cas échéant, un miroir pourrait être installé.

M. le Municipal répond encore également à M. Yves GAUTHIER-JAQUES concernant les poids lourds à la route des Tattes-d'Oie. La mesure a été validée par la commission de la circulation au mois de juin et sera publiée fin août dans la FAO. Cette restriction pourra entrer en vigueur à la fin de l'automne si elle ne donne pas lieu à des recours. Il signale également qu'un important dispositif sera mis en place lors de la pose de la dernière couche d'enrobé au giratoire de la Gravette durant 2 nuits, lors la deuxième quinzaine de septembre, en fonction de la météo. Un communiqué de presse détaillé suivra. Enfin, il informe le Conseil qu'un sac biodégradable et compostable, distribué au marché, est à disposition à l'entrée de la salle. Ce sac permet de transporter des aliments et ensuite d'être utile pour les déchets organiques sur les éco-points. Il rappelle qu'une tonne de déchets organiques coûte CHF 100.- pour son élimination et produit, de plus, du biogaz par méthanisation, contre CHF 200.- pour les déchets dans les sacs blancs. Ceci va dans l'esprit du postulat de Mmes CANTONE et JACCOUD et un bilan sera tiré dans une année.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à Mme Roxane FARAUT-LINARES au sujet de la cour de Collège du centre-ville. Elle signale que la sécurité des enfants est une des préoccupations majeures de la Municipalité, qui demande à la police de mettre en place des mesures préventives pour garantir la sécurité des écoliers. Un courrier est envoyé aux parents expliquant le bon comportement à adopter pour garantir une sécurité adéquate sur le trajet de l'école et aux abords des établissements scolaires. Des agents se trouvent à proximité des écoles à la rentrée, durant les deux premières semaines. Le reste de l'année, la police assure, sauf interventions d'urgence, deux présences de 30 minutes au moins par semaine auprès des établissements et opère des contrôles radar ciblés. Au centre-ville, la police a observé que le principal danger ne vient pas des voitures stationnées le long de la rue du Collège, mais des parents qui amènent les enfants en voiture et qui s'arrêtent le plus près possible de l'établissement, mettant ainsi les autres élèves en danger. Afin de remédier à cette situation, la commission de circulation se penche actuellement sur la possibilité d'installer une dépose-minute. Par contre, il n'est pas prévu la pose d'une signalétique concernant la vitesse, car l'effet est très relatif, d'autant que les parents des écoliers et les locataires des places de parc connaissent bien les lieux et les consignes à respecter. La police agit plutôt de manière préventive et un courrier a été envoyé à tous les locataires des places dans la cour du collège pour leur rappeler qu'ils doivent respecter les horaires d'accès sous peine de voir leur véhicule enlevé à leurs frais ou risquer de voir leur contrat de place de parc dénoncé. Enfin, la borne actuelle ne permet pas une programmation des horaires mais une offre pour un autre système a été demandée. En attendant, le dépannage systématique des véhicules en infraction, au vu de son coût, devrait éviter tout stationnement durant les heures non-autorisées. Elle rappelle encore que le parking est sur le domaine privé de la commune, ce n'est donc pas la police qui opère les contrôles, mais une société privée engagée par l'office de la mobilité qui surveille les parkings des collèges. Finalement, elle signale qu'un flyer annonçant la semaine de la mobilité a été posé sous les tables. Une enquête de satisfaction des usagers des bus sera menée durant cette semaine.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond à M. Philippe BEURET au sujet de la rampe de la plage. Le service des Espaces Verts est bien intervenu pour résoudre le problème. Un puits perdu de 4m³ a été créé, chargé de récolter les eaux excédentaires. Cependant, les pluies abondantes de ce printemps et le tassement général du terrain dû à la fréquentation du public et au passage de véhicules, n'ont pas permis de résoudre le problème. L'entier du gazon devrait être assaini, drainé et raccordé au réseau des eaux de la ville. Ces mesures seront chiffrées et, le cas échéant, un préavis sera déposé pour remédier à ce problème. Ensuite, il informe le Conseil que les tarifs d'électricité pour 2016 ont été publiés et, grâce à une baisse des prix du réseau et une bonne négociation de la part des SI, le prix moyen de l'électricité pour les ménages passera de 22 cts à 18.73 cts/kwh.

Il remercie encore le Conseil pour l'enterrement du chauffage à distance et signale que les propos de M. le Syndic n'étaient pas un chantage mais il est vrai que le principal client avait mis en concurrence d'autres entreprises. Celles-ci auront le marché car le promoteur ne nous le donnera pas, ne voulant pas être dépendant des humeurs politiques d'un Conseil communal puisqu'ils en ont déjà été victimes à Lausanne. Il remercie surtout certaines déclarations comme celle de dire que si une autre entreprise emporte le marché cela n'a pas d'importance. Au nom de tous ceux qui ont travaillé sur le projet, il remercie le Conseil.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale, au sujet la pétition déposée concernant le passage piétons à l'avenue Alfred-Cortot vers le tea-room, que la Municipalité a rencontré quatre pétitionnaires et un animateur qui récoltait les signatures, mais non pétitionnaire. Il leur a été expliqué, lors d'une rencontre courtoise et respectueuse, les raisons de cette suppression. Le cas sera peut-être rediscuté lors de la construction du nouveau collège.

6. *Assermentations*

Le Bureau a élu cinq nouveaux membres du Conseil communal. Mme Myriam ERNST et Mme Valérie MAUSNER LEGER pour les Verts, M. Yves FELIX PINTO et M. Daniel WIESER pour le PS ainsi que M. Mark WEAVER pour l'UDC. Ces décisions ont été affichées au pilier public et n'ont fait l'objet d'aucun recours dans le délai légal de 3 jours.

M. le Président procède à leur assermentation et leur souhaite la bienvenue.

7. *Elections à la commission des affaires régionales*

M. le Président doit démissionner de cette commission pour cause d'incompatibilité avec la présidence et le parti socialiste doit également remplacer M. Gregory DURAND qui a quitté le Conseil. Le parti propose, pour les remplacer, Mme Séverine LUGEON et M. Alexandre DEMETRIADES. Ils sont élus à l'unanimité.

8. *Elections à la commission des pétitions*

Mme Taïna PIEREN, VL, est proposée pour remplacer M. David VOGEL et M. Christian UDASSE, UDC, est proposé pour remplacer M. Pascal FRANCFORT. Ils sont élus à l'unanimité.

9. *Election à la commission de recours en matière d'impôts*

Mme Myriam ERNST, VERTS, est proposée pour remplacer Mme Bernadette NELISSEN. Elle est élue à l'unanimité.

10. *Rapports de minorité et majorité N° 196 concernant la structure pour le concept « Cœur de Ville » - Demande de crédit annuel de CHF 220'000.- pour l'engagement d'un chef de projet ou d'un mandataire chargé de la mise en oeuvre des « projets stratégiques » en main de la Ville de Nyon - Demande de crédit d'investissement de CHF 200'000.- pour la réalisation d'études relevant du propriétaire dans le cadre du « projet stratégique du Martinet » - Demande de négociation d'un ou de plusieurs droits de superficie en faveur de la société HRS Real Estate SA sur trois parcelles de la Ville de Nyon.*

Rapporteurs : M. Maurice GAY pour le rapport de minorité
M. Alexandre DEMETRIADES pour le rapport de majorité

M. Alexandre DEMETRIADES, en préambule, tient à s'excuser en tant que président de la commission pour la durée qu'il leur a fallu pour effectuer le travail.

Au vu de l'importance du sujet, les groupes ont dû être consultés, de nouvelles questions ont émergé et de nouvelles séances ont été nécessaires. Enfin, la commission a tenté de trouver des consensus ce qui a malheureusement échoué. Il fait ensuite un petit rappel historique du processus qui a prévalu au dépôt du préavis. Le plan de quartier du Martinet a été adopté en 2000 et a été vidé de son sens par le refus de la petite ceinture. Ensuite, les ateliers créatifs ont conduit à l'élaboration du concept « Cœur de ville », présenté en août 2013 et adopté à une très large majorité en novembre 2013. Il ne faut pas oublier que l'on ne traite pas uniquement du Martinet ce soir, mais que l'engagement du chef de projet est pour tous les projets stratégiques du concept « Cœur de ville ».

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE précise que la Municipalité accepte les amendements proposés par la commission.

La discussion sur le premier amendement proposé par la commission est ouverte.

M. Alexandre DEMETRIADES précise que la Municipalité, dès le début de l'étude du préavis, a dit qu'elle préférerait avoir un chef de projet interne à l'administration communale, afin d'assurer un suivi dans les différents projets stratégiques qu'il devra mettre en œuvre.

M. Pierre WAHLEN souhaite déposer un sous-amendement car il peut entendre les craintes ou les doutes émis dans le rapport de minorité. La démarche est en effet particulière, comme est particulier, le statut des parcelles dont il est question. Particulier d'un point de vue urbain tout d'abord, car situées au centre et que leur aménagement influera très fortement l'avenir de l'ensemble du centre-ville, de la qualité de vie de ses habitants, des personnes qui y travaillent, ainsi que de la vitalité de son commerce. Particulier aussi, parce que la ville ne doit pas agir uniquement dans son rôle de planification, mais aussi en tant que propriétaire. Ces deux statuts ne sont pas semblables et souvent s'opposent, tant les aspects urbains influencent l'économie générale du projet et inversement. Bien que d'autres villes avant Nyon se soient attaché des compétences identiques dans des situations similaires, les expériences ne sont pas si nombreuses et la manière d'organiser le travail devra certainement être ajustée au fur et à mesure de la mission. Il souhaite donc proposer un sous-amendement qui permettra au Conseil, non seulement de se prononcer en toute connaissance de cause sur l'évolution du dossier, mais aussi sur la pertinence de la démarche envisagée. Le sous-amendement est donc le suivant :

1. d'accorder un **premier** crédit maximum annuel de CHF 220'000.- **à utiliser avant fin 2016** pour l'engagement d'un chef de projet chargé de la mise en œuvre des « projets stratégiques d'urbanisation en main de la ville de Nyon ». Il sera porté en augmentation des compte N° 420.3011.00 et suivants, ~~pour l'année 2015 pro-rata temporis, et pour les années suivantes.~~

Avec ce sous-amendement, il espère convaincre ceux qui doutent de la démarche de la Municipalité. De cette manière, elle pourra revenir devant ce Conseil avec une demande de prolongation de cet engagement, accompagnée d'un rapport circonstancié établi après une période probatoire de plusieurs mois, explicitant le mode de travail de la Municipalité, de la nature des démarches entreprises, des résultats obtenus et présentant la planification détaillée de la suite des études. Nous aurons alors tout loisir, si les résultats obtenus ne sont pas satisfaisants, de ne pas renouveler l'octroi de cette première tranche de crédit. Le montant consenti peut paraître important, il faut pourtant le mettre en relation avec un autre qui l'est plus encore : le droit de superficie devrait rapporter à la ville une rente annuelle de CHF 1.8 millions, soit CHF 150'000.- par mois. Il demande de donner cette chance à la Municipalité de prouver que cette démarche, de même nature que celle qui est entreprise avec le cœur de ville et ses ateliers créatifs, est juste et voir si cette expérience vaut la peine d'être poursuivie.

M. Jacques HANHART constate que si l'on veut tenir compte de ce sous-amendement, nous sommes déjà en train de discuter du fond de la question. Il souhaite que la discussion sur le fond soit ouverte afin d'avancer un peu et ensuite passer aux discussions et votes sur les sous-amendements. M. le Président lui précise que le règlement stipule clairement que l'on discute et vote en premier les amendements. M. Jacques HANHART dépose dès lors une motion d'ordre pour aller dans ce sens.

M. Maurice GAY estime qu'il s'agit d'un nouvel amendement, celui déposé par la commission ne faisait que supprimer les trois mots « ou d'un mandataire ». Un sous-amendement tend à modifier un amendement, ce qui n'est pas le cas ici.

La motion d'ordre est soutenue par plus de 5 membres. Au vote, elle est acceptée par 44 oui, 39 non et 6 abstentions.

La discussion générale est ouverte.

M. Jacques HANHART reconnaît qu'il s'agit d'un sujet très vaste et très compliqué. Il a participé à la première séance, et connaissant assez bien l'urbanisme et son service, il est très intéressé par ce sujet. Il estime que la difficulté est la suivante : on parle des plans de quartiers Colovray, Mangettes, Perdtemps-Usteri, etc... Or, la majorité de ces plans n'ont pas été définis et ne sont pas passés au Conseil. Ils sont certes en préparation, mais il y a encore beaucoup de vagues. Aujourd'hui, on demande d'engager un manager pour diriger tous ces plans de quartier. Les deux PQ dont on pourrait discuter sont celui de la CODHA et éventuellement celui de la gare. Il faut admettre que celui de la gare n'est pas très avancé. Au passage, il rappelle que si l'on veut mettre du chauffage à distance, il s'agit de l'imposer dans les plans de quartier. Aujourd'hui il n'est pas convaincu par ce mandataire, car tout est encore très flou. Après plusieurs discussions avec l'urbanisme, il ne peut plus être d'accord avec Mme la Municipale.

M. Pierre WAHLEN veut tenter de convaincre M. Hanhart. Il reprend quelques points du rapport de minorité qui sont pour lui des approximations, voire des erreurs. On parle de précipitation. Ecrire que l'on veut précipitamment développer les zones de Perdtemps-Usteri et de Martinet et que nous devrions « temporiser et prendre le temps de la réflexion avant de saturer notre espace vital » après 20 ans de tergiversations et d'atermoiements est une provocation. La Municipalité a présenté le concept « Cœur de ville » qui a été soutenu de façon pratiquement unanime. Et ce soir, il s'agit simplement de mettre en œuvre un concept qui définit clairement la vision politique générale. Il n'y a pas de précipitation, mais juste la volonté de faire enfin avancer le quartier. Il est également écrit dans le rapport de minorité « vouloir passer par les étapes normales de développement urbanistique telles qu'elles se sont toujours faites ». Pour lui, cela revient à nier le caractère particulier de ces deux périmètres. La ville en est propriétaire, la position de ces deux périmètres est absolument déterminante pour l'avenir de la ville. Ce double rôle de planificateur et propriétaire que la ville a, ne se satisfait pas d'une démarche normale. Chaque propriétaire qui est partie prenante d'un plan de quartier défend ses intérêts avec des gens qui sont compétents pour le faire. La défense des intérêts n'a rien à voir avec un rôle de planification. Il est écrit, qu'une fois le plan de quartier développé, hors de toute contextualisation économique, il faudra s'occuper des aspects fonciers et financiers liés à ces quartiers, mais cela ne se passe pas comme ça en réalité. On doit intégrer les notions économiques au fur et à mesure du développement du PQ, sinon c'est voué à l'échec. L'intégration des questions économiques est indispensable. Que cette manière de concevoir l'urbanisme, de façon déconnectée du contexte économique, soit portée par ce côté de l'échiquier politique, l'étonne. Il rappelle qu'élaborer un PQ c'est mettre dans un espace, un subtil et fragile équilibre entre les intérêts légitimes des propriétaires et les besoins de la collectivité. Pour cela il faut mettre autour de la table les deux parts indispensables. De plus, affirmer que le chef de projet, rattaché directement à une délégation municipale, est une façon de court-circuiter la progression démocratique, est pour lui, abracadabrantesque. En conclusion, au-delà de ces approximations et loin de tout jeu politique, il pense que la décision qui doit être prise ce soir est extrêmement importante. Si le Conseil soutient le préavis on pourra enfin réaliser les études qui permettront la réalisation du Cœur de ville qui n'est aujourd'hui qu'un concept. Plus la ville se développe à sa périphérie, plus elle ressent la nécessité d'un centre-ville fort, vivant, attractif, assurant une mixité d'activités et d'habitants, capable d'être le noyau autour duquel gravitent tous les Nyonnais. Au-delà de tous les aspects financiers, pour l'attractivité du centre-ville et pour ses commerces qui se meurent, il demande de se donner les moyens de faire du Cœur de ville une urbanisation exemplaire à tous égards.

M. Yvan CORNU, en réponse à l'intervention de M. Hanhart, estime de son côté, que le sous-amendement de M. Wahlen augmentera le contrôle politique et démocratique du Conseil sur la réalisation du projet Cœur de ville, emblématique pour la ville de Nyon. Il recommande dès lors de l'accepter.

M. Jacques HANHART n'est toujours pas convaincu mais souligne que pour le plan de quartier Martinet, subsistent de gros problèmes et on n'est pas au stade d'avoir besoin aujourd'hui d'un chef de projet pour le manager. Il y a encore des questions d'urbanisme et des questions à régler avec les CFF, ce qui n'est pas très rapide.

M. Patrick BUCHS, qui est en grande partie d'accord avec M. Wahlen, rappelle que son premier postulat en 2007 concernait le Martinet. Aujourd'hui, en 2015, le constat est nul. Il n'y a toujours pas de plan de quartier, on n'a même pas de mandataire pour le faire. C'était un projet phare de la législature et on n'a non seulement pas avancé, mais même reculé. La question à se poser ce soir et de savoir si l'on veut faire avancer ce projet ou non. Il ne sait pas si ce chef de projet permettra de faire avancer le projet, mais si on n'essaie pas, cela restera dans la friche industrielle actuelle. Il trouve cela indigne et invite les Conseillers à tenter ce pari.

M. Maurice GAY donne quelques réponses aux remarques faites sur son rapport de minorité. Tout le monde souhaite voir avancer ce plan de quartier. Malheureusement il faut que les choses se fassent et que le Conseil ait son mot à dire. Il est vrai que la ville est propriétaire d'une partie du PQ, mais il ne faut pas oublier que l'on demande d'octroyer un DDP. Une fois que celui-ci sera signé, on ne sera plus propriétaire. C'est en amont qu'il faut faire les choses, et non pas signer en premier un DDP puis discuter des intérêts de la ville. Si l'on fait en amont un plan de quartier, c'est l'urbanisme, la Municipalité et le Conseil qui décident. Il n'y a pas de discussions à avoir avec les propriétaires. Une fois signé, on n'a plus de droit de regard, et il demande de l'avoir avant. Il ne veut pas de ce chef de projet qui rapportera directement au municipal de l'urbanisme de façon à avancer rapidement, comme prévu initialement. Ensuite, la Municipalité est revenue en disant qu'il en référerait à un Copil, composé du syndic, du municipal de l'urbanisme et un autre municipal. Ce n'est pas de cette façon qu'il envisage la démocratie. Le plan de quartier tel qu'il existe actuellement n'est plus réalisable suite au refus de la petite ceinture. On ne veut plus de parking, ni de centre commercial. Il demande à l'urbanisme de dire ce qu'ils veulent et après on verra. De plus, il doute qu'une telle pointure avec un salaire pareil soit d'accord de ne s'engager que pour une année. Par ailleurs, comme pour un autre préavis déposé ce soir, on engage pour une durée déterminée et à l'issue de celle-ci on propose un EPT supplémentaire. Enfin, il pense que le seul moyen de faire avancer les choses est que l'urbanisme, éventuellement avec des mandataires extérieurs, travaille sur ce plan de quartier et revienne avec un projet qui tienne la route ainsi qu'une convention. Il faut repartir de zéro, car maintenant on travaille sur un PQ vieux de 20 ans ainsi qu'une convention presque aussi vieille.

Mme Jessica JACCOUD a les poils qui hérissent suite aux propos de M. Gay. Elle lui rappelle que l'article 779 du Code Civil précise explicitement que le droit de superficie donne à une personne le droit d'élever une construction sur un terrain qui ne lui appartient pas. A contrario, quand on accorde un droit de superficie, on reste propriétaire, contrairement à ce qu'il affirme. Ceci dit, elle signale que l'on débat pour une structure du cœur de ville et il est question du développement du Martinet, soit la création de logements. La Municipalité a mis en place depuis le début de la législature, une politique de valorisation de ses terrains, conjointement avec une politique publique du logement, afin de remédier à la pénurie qui touche le canton et plus particulièrement notre ville. Pour rappel, alors que l'on parle déjà de pénurie de logements à un taux de vacance de 1%, nous étions à 0.5% à Nyon en 2014. La pénurie atteint particulièrement les jeunes entre 20 et 39 ans de manière générale, les ménages à revenus moyens et modestes peinent à se loger et des familles qui voudraient s'agrandir quittent Nyon faute d'un logement plus grand et abordable. Le marché nyonnais est également difficilement accessible pour les jeunes entrant dans le monde du travail et les familles monoparentales. Même pour se loger dans un locatif existant, ces ménages doivent y consacrer une part allant de 30 à plus de 40% de leur revenu. L'objectif poursuivi par la politique de logement établie par la Municipalité est double : d'une part cet objectif a pour but d'obtenir un rendement durable des actifs en mains de la commune, en accordant aux maîtres d'œuvre des droits de superficie des terrains dont elle a la propriété, et d'autre part répondre

aux besoins dus à la pénurie de logements, en offrant aux habitants de notre ville des logements adaptés tant par le prix que par leur typologie. A cet égard, le Martinet occupe une position centrale du cœur de ville et une position centrale dans notre ville. L'aboutissement du projet par la revalorisation de ces parcelles permettrait la création de plus de 300 logements dont 25% seraient consacrés à des logements d'utilité publique. En d'autres termes, refuser aujourd'hui les conclusions de ce préavis et suivre le rapporteur de minorité c'est retarder de plusieurs années la construction de logements à Nyon. Pour rappel, les logements d'utilité publique, ou LUP, englobent certes des logements à loyers modérés qui sont 40% inférieurs au marché, mais également des logements à loyers abordables qui permettent d'une part aux propriétaires de retirer de la location un rendement intéressant, et d'autre part permettent aux Nyonnais d'obtenir un logement à loyer accessible. A cet égard, elle souhaite rappeler que lorsqu'une famille diminue la part de ses revenus consacrés au logement, elle augmente la part de son revenu destiné à la consommation de biens et de services. Les premiers bénéficiaires de ces changements seraient sans aucun doute les commerçants nyonnais. Enfin, lorsque nous évoquons des LUP, nous parlons également de logements protégés ou adaptés qui ont pour vocation première d'accueillir les aînés nyonnais. Ces logements leur permettent de rester à domicile tout en évitant l'isolement. La réalisation effectuée aux Tattes d'Oie en est un bon exemple. La création de LUP sur des parcelles en mains de la commune est nécessaire afin d'offrir des logements accessibles aux habitants de la ville mais également afin de garantir un élément cher aux personnes qui composent ce Conseil, qui est la mixité sociale et intergénérationnelle tout en évitant des phénomènes de ghettoïsation. Elle espère donc que, dans ce dossier, nous arriverons à trouver une majorité, car contrairement à ce que l'on pourrait croire en cette période de polarisation des fronts politiques, tous les élus de ce Conseil poursuivent certains objectifs communs dont celui d'offrir aux habitants de cette ville, à nos enfants, à nos aînés une solution durable et économiquement rentable en matière de logements. Elle encourage donc les Conseillers à donner à cette ville les logements qu'elle mérite et à donner aux habitants les logements qu'ils peuvent s'offrir.

M. Yvan CORNU rappelle également que le droit de superficie permet aux collectivités publiques de conserver la maîtrise du foncier à long terme tout en mettant leur terrain à disposition de propriétaires constructeurs contre le paiement d'un droit sous la forme d'une rente. Il s'agit d'apprécier les bénéfices qu'en retire la population, soit le citoyen contribuable sur le long terme. L'octroi de droit de superficie se révèle performant pour les collectivités publiques, y compris d'un point de vue financier. Si la valeur du terrain est évaluée correctement, un taux fixé à 5% sur une période de 49 ans représenterait une rentabilité très satisfaisante pour la ville. Un rapide calcul sur la base d'un prix estimatif du terrain, démontre que le revenu annuel pour la ville représenterait plus de CHF 1.8 millions, soit plus de CHF 85 millions sur 49 ans. D'un point de vue strictement financier, il est donc évident que la ville a intérêt à rester propriétaire. Le rendement de 5%/an est très intéressant, sachant que les taux d'intérêt de la dette se situent actuellement à moins de 2%. Autrement dit, une rente annuelle de CHF 1.8 millions permettrait de servir une dette de CHF 90 millions. Le recours au droit de superficie, ou DDP, permet donc de concilier maîtrise et rentabilisation du terrain à long terme. En conséquence, il recommande d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE rappelle que la Municipalité souhaite que le Cœur de ville se fasse, que quelque chose se fasse à la gare et également au Martinet. Elle rappelle que lorsque l'on sort de la gare, on est face à un mur ou à une friche d'un côté, et de l'autre à la place de la gare, peut-être la plus moche de Suisse. Il y a une forte volonté d'avancer sur ce sujet. Ils ont avancé sur ce projet et le Conseil a été partie prenante. Il a approuvé à une très forte majorité le concept Cœur de ville. Celui-ci montrait la vision de la Municipalité que le Conseil a partagée. On parlait de logements, de commerces, de cafés, de maison de district, d'espace public, etc... Pour attaquer ce projet, il faut passer à une autre dimension, on a besoin d'autre chose que le service de l'urbanisme. Nous sommes sur des parcelles à 80% en mains publiques. Les autres propriétaires sont tous partie prenante pour faire quelque chose avec nous, les CFF également, qui ont transmis des plans, ainsi que des promoteurs. Tout est prêt pour un partenariat public-privé avec des acteurs de premier ordre. Pour ce faire, il faut défendre ses intérêts. Elle rappelle que dans le cadre du PQ Marans-Couchant, la ville a eu affaire à un chef de projet du côté des promoteurs qui littéralement appelait jour après jour les chefs de service, le financier ou les voisins pour faire avancer le projet. Il défendait les intérêts du propriétaire et c'est cela qui est demandé aujourd'hui. Il devra défendre les intérêts de la ville pour que le terrain soit valorisé à son maximum.

Elle mentionne également le cas de la ville de Morges qui a déposé en urgence en juin dernier le même type de préavis, qui a été accepté à une très large majorité. La gouvernance est identique. Un chef de projet est un chef d'orchestre. Un chef d'orchestre ne fonctionnerait pas bien s'il était assis au milieu des violons. Si ce même chef d'orchestre est au pupitre, puis va jouer et ensuite remonte, la musique ne sera pas bonne. On a besoin d'un suivi, besoin de défendre nos intérêts. Elle corrige encore quelques imprécisions. Les compétences d'un chef de projet ne sont ni plus ni moins que celles d'une personne de l'administration communale. Il n'y aura aucun DDP, ni plan de quartier qui ne passera pas devant le Conseil, cela est impossible. Il n'y a aucun changement de compétence ou de règlement. Le salaire est de CHF 220'000.- TTC, ce qui entre dans l'échelle des salaires de la ville. Enfin, dire que l'on peut faire un plan de quartier et ensuite voir avec le marché, est juste irresponsable. On ne peut pas mettre quelque chose sur plan sans être sûr qu'il a une chance d'être adapté aux futurs marchés. Et pour savoir ceci, il faut travailler avec des partenaires. Il ne faut pas aller voir les privés après quand tout a déjà été pensé pour qu'il l'achète. Elle espère avoir réussi à faire comprendre l'importance de ce poste et se contentera éventuellement de l'amendement Wahlen. Il faut avancer sur Martinet et c'est avec ce chef de projet.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT intervient par rapport au sous-amendement, en disant qu'effectivement engager quelqu'un pour une année semble une fausse bonne idée. Si l'on envisage un mandat, c'est possible, mais cela vient en opposition avec l'amendement proposé par la commission. Engager quelqu'un qui ne saura pas si dans une année son poste sera reconduit ne semble pas très logique. Il corrige encore les propos de M. Gay qui signalait que l'urbanisme devait d'abord faire le plan de quartier et ensuite regarder le reste. Il estime qu'il s'agit d'une méconnaissance profonde de la manière dont on fonctionne quand on a une grande parcelle. Quand des propriétaires ont une grande parcelle, ici 15'000 m², ils vont trouver le service de l'urbanisme et exposent ce qu'ils souhaitent faire. Ils ont déjà pris contact avec les architectes et évalué le potentiel. Dans la convention de 2002, 33'150 m² de surface brute de plancher étaient prévus. Suivant ce que l'on construit, cela représente entre CHF 150 et 250 millions de valeur du projet immobilier possible. Ce n'est pas le service de l'urbanisme qui va dire ce qu'il faut faire, il peut juste dire ce qui est possible de faire. En face, il doit y avoir un propriétaire, on doit engager des personnes qui ont des compétences pour le faire. Le projet est beaucoup trop gros pour être traité de manière normale. On a besoin d'une personne qui ne fait que ça.

La discussion sur le fond est close.

La discussion sur l'amendement proposé par la commission est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement par 66 oui, 18 non et 3 abstentions.

La discussion sur l'amendement Wahlen est ouverte.

M. Pierre WAHLEN pensait que les deux amendements allaient être opposés. Il souhaite remettre « ou d'un mandataire ».

M. Maurice GAY remercie la Municipalité pour ses propos. Il rappelle que si l'on engage un chef de projet ou un mandataire, il s'agit plutôt d'un soliste qui ne fait pas partie de l'orchestre, qui viendrait simplement avec sa propre partition sans savoir ce que va jouer l'orchestre. Pour lui, le véritable chef d'orchestre est assis au fond de la salle. Le soliste doit être dans l'orchestre. Deuxièmement, comme mentionné par M. le Syndic, un propriétaire va voir la commune pour se mettre d'accord sur un projet. C'est exactement ce qui est écrit dans le rapport de minorité, le propriétaire, la commune ici, va aller voir la commune. Donc, pourquoi engager un chef de projet pour aller se voir elle-même. Il encourage le Conseil à refuser ce chef pour une année ou plus. Jusqu'à maintenant la partition a toujours suivi, on arrivera à faire des logements ou un DDP. Il estime que c'est la commune qui doit maintenir les rênes sur ce projet et non un chef de projet qui sera directement dépendant de la Municipalité.

M. Jacky COLOMB rappelle l'article 89 qui dit qu'aucune décision prise dans la séance ne peut être annulée. La modification du sous-amendement Wahlen tendrait à modifier l'amendement précédemment accepté.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE rappelle à M. Gay, que M. Maudet à Genève et M. Français à Lausanne, en charge de l'aménagement du territoire, travaillent au développement de quartiers (La Praille, les Plaines du Loup) parcelles publiques, en partenariat public-privé avec des chefs de projets liés. On est dans la même configuration.

M. le Président pense que l'on ne peut pas modifier le sous-amendement.

M. Pierre WAHLEN demande de donner une chance pour une année à ce chef de projet et de voter ce sous-amendement. Si la Municipalité n'arrive pas à trouver une personne, on n'aura rien dépensé. Il enjoint les Conseillers à accepter ce sous-amendement. Si dans une année, la Municipalité arrive à démontrer à quoi il a servi et ce qu'il a fait, il sera content.

M. Victor ALLAMAND a entendu ce soir, à plusieurs reprises, que le DDP est supposé apporter à la commune CHF 1.8 millions par année. Il s'agit d'une supposition qui a été émise lors de la commission et ne figure pas par écrit. Ce revenu annuel dépendra de tout ce que l'on mettra dans le plan de quartier. Logements, administration avec un loyer qui ne correspondra pas forcément à la réalité économique du moment, commerces ou autre. A l'évidence cela pourrait peut-être rapporter moins que prévu.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le sous-amendement Wahlen est refusé par 43 non, 41 oui et 5 abstentions.

M. Pierre WAHLEN demande la contre-épreuve. Le sous-amendement est refusé par 44 non, 42 oui et 1 abstention.

La discussion est ouverte sur le deuxième amendement proposé par la commission.

M. Alexandre DEMETRIADES précise qu'il demande la suppression du point 3 des conclusions, car ce n'est pas de la compétence du Conseil de mandater la Municipalité de négocier avec un investisseur. Le Conseil peut juste se prononcer sur l'octroi d'un DDP à un investisseur. La commission a émis le vœu que la Municipalité aille voir d'autres investisseurs.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement par 80 oui, 2 non et 6 abstentions.

Au vote, le Conseil refuse les conclusions du préavis amendé par 45 non et 44 oui.

M. Alexandre DEMETRIADES demande la contre-épreuve qui donne le même résultat et le Conseil décide :

1. de ne pas accorder un crédit annuel maximum de CHF 220'000.- (toutes charges comprises) pour l'engagement d'un chef de projet chargé de la mise en œuvre des « projets stratégiques » d'urbanisation en main de la Ville de Nyon. Il sera porté en augmentation des comptes N°420.3011.00 et suivants, pour l'année 2015 pro rata temporis, et pour les années suivantes ;
2. de ne pas accorder un crédit d'investissement de CHF 200'000.- pour l'établissement des études nécessaires au projet du Martinet servant à la sauvegarde des intérêts du propriétaire. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143-20 « Dépenses du patrimoine administratif », dépense amortissable en 5 ans ;

11. Rapport N° 209 en réponse au postulat de M. Laurent Miéville et consorts, intitulé « InnovaNyon – pour un tissu économique innovant et durable à Nyon » et au postulat de M. Patrick Buchs et consorts intitulé « Pour la tenue d'une Grenette du commerce ».

Rapporteur : M. Frédéric TSCHUY

La discussion est ouverte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT donne rendez-vous le 1^{er} octobre pour un débat avec un thème « Economie globale et commerce local », dont un flyer a été mis à disposition.

M. Laurent MIEVILLE, en tant que premier postulant, et 20 mois plus tard, est amené à revisiter cette proposition de faire profiter notre ville des capacités créatives de ses habitants. Il pense que nous sommes tous d'accord de reconnaître que nous vivons au cœur d'une des régions les plus dynamiques et innovantes de notre pays. Cela ne vient pas sans des désavantages tels que loyers inabordables, circulation saturée, etc... Fort heureusement, cette situation peut aussi profiter à notre ville et à notre région par la création d'emplois à valeur ajoutée et le développement de sociétés prometteuses avec toutes les retombées indirectes qu'elles peuvent générer en matière de restauration et petits commerces. Sans oublier d'éviter de voir nos jeunes entrepreneurs quitter notre ville pour aller fonder ailleurs leur entreprise. Encore faut-il exploiter ces opportunités. La réponse de la Municipalité s'est fait attendre. Pour rappel, le premier rapport soumis à fin 2014 avait dû être retiré par manque de réponses satisfaisantes. La deuxième mouture n'est malheureusement pas beaucoup plus encourageante que la première. On y note l'absence de propositions concrètes autres que l'engagement d'une personne pour s'occuper d'un guichet « Economie ». Connaissant les capacités entrepreneuriales de notre syndic et son réseau au sein de créateurs et des organismes de soutien d'entrepreneuriat, on ne peut être que déçus du manque de réelle volonté sur ce plan. Lenine disait « Là où il y a une volonté, il y a un chemin. » Or, il ne voit pas de chemin à l'issue de ces 20 mois et il le regrette. Non pas pour lui, car il est en contact quotidien avec des projets novateurs dans sa profession, mais il le regrette pour Nyon et pour les jeunes souhaitant développer leur projet entrepreneurial ou disposer simplement de lieux de co-working permettant de se côtoyer et de collaborer. D'autres n'ont pas attendu. Nos voisins genevois, à la lecture de leur rapport économique publié la semaine passée, prévoient explicitement le soutien à ce type de structure. C'est donc sans enthousiasme qu'il demande de prendre acte du rapport 209 et ne peut qu'espérer que nous pourrions voir dans un futur pas trop lointain, l'émergence à Nyon d'un lieu permettant aux jeunes créateurs de réaliser leurs projets.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 81 oui et 3 abstentions de :

- de prendre acte du rapport municipal N° 209 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Laurent Miéville et consorts, intitulé « InnovaNyon – pour un tissu économique innovant et durable à Nyon », et à celui de M. le Conseiller communal Patrick Buchs et consorts « Pour la tenue d'une Grenette du commerce ».

12. *Rapport N° 219 concernant le développement des arts plastiques en ville de Nyon - Achat d'œuvres d'art, Prix d'art intégré dans l'espace public et intégration d'œuvres d'artistes dans les constructions communales : mode de financement et processus de sélection.*

Rapporteur : Mme Florence DARBRE GUBBINS

A la demande de la rapportrice et en accord avec la Municipalité et le Président, le préavis a été transformé en rapport municipal.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 73 oui, 3 non et 2 abstentions de :

- de prendre acte du rapport N° 219 « Développement des arts plastiques en ville de Nyon. Achat d'œuvres d'art, Prix d'art intégré dans l'espace public et intégration d'œuvres d'artistes dans les constructions communales : mode de financement et processus de sélection».

13. Rapport N° 220 concernant une demande de crédit de CHF 99'860.- TTC pour l'achat d'une tondeuse hélicoïdale.

Rapporteur : M. Gilles GROSJEAN

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte par 79 oui et 2 abstentions :

1. d'accepter le préavis municipal N° 220 concernant une demande de crédit de CHF 99'860.- TTC pour l'achat d'une tondeuse hélicoïdale ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en dix ans.

14. Rapports de minorité et majorité N° 221 concernant la construction du complexe scolaire du Couchant et la valorisation de la parcelle N°1519. Demande d'un crédit de réalisation de CHF 23'557'500.- TTC pour la construction d'une école, d'une salle de gymnastique, d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE), d'une école de musique, d'un centre de psychomotricité, psychologie et logopédie en milieu scolaire (PPLS) ainsi que d'une clinique dentaire scolaire - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 140'000.- TTC pour la réalisation d'une œuvre d'art intégrée au projet - Demande d'un crédit d'étude de CHF 96'000.- TTC pour l'élaboration d'un plan partiel d'affectation (PPA) permettant la valorisation de la parcelle N° 1519.

Rapporteurs : M. Yves GAUTHIER-JAQUES pour le rapport de minorité
M. Vincent DESPOND pour le rapport de majorité

La discussion est ouverte.

M. Jacques PITTET estime qu'avant de s'engager dans une dépense de plus de CHF 23 millions pour l'école du Couchant qui comprendra 24 classes, soit 10 de plus qu'aujourd'hui, il semblerait logique de s'assurer que ce projet corresponde bien à un besoin. Or, la preuve de ce besoin n'a pas été fournie jusqu'à maintenant, contrairement à ce que prétendent la Municipalité et les partisans de la réalisation immédiate de ce projet. Aux questions sur les besoins de classes vers 2030, la Municipalité répond invariablement qu'elle s'appuie sur une étude datant de 2012, qu'elle a commandée à une politologue-ethnologue indépendante. Il ne s'agit donc pas d'une étude provenant du Département de la formation ou du Service cantonal Statistique-Vaud SCRIS qui ont les compétences pour définir les besoins scolaires et qui est généralement mandaté par les communes à ce sujet. Selon cette étude dont le Conseil communal n'a pas connaissance, il faut prévoir à l'avenir une proportion d'élèves à l'école publique et domiciliés à Nyon de 110 pour 1'000 habitants. Cette proportion de 110 est pourtant fautive en regard de la réalité d'aujourd'hui. Selon les statistiques scolaires cantonales, Nyon a enregistré pour l'année scolaire 2014-15, 1947 élèves, soit 97 élèves pour 1'000 habitants. Il est d'ailleurs intéressant de constater que depuis 5 ans, cette proportion diminue régulièrement. Ainsi en 2010, elle était de 101,5 élèves scolarisés pour 1000 habitants, puis en 2011- 99,7, en 2012-98,7 et en 2013-97,9.

Selon Statistique-Vaud, la part des élèves en âge de scolarité dans le Canton tendra à diminuer jusqu'en 2020, puis devrait remonter légèrement vers 2030. Par contre, la baisse se maintiendra dans le district de Nyon. Ce constat figure d'ailleurs dans la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Enggist et consorts de mars 2015. Il serait donc logique d'admettre que 100 élèves (soit avec une réserve par rapport aux 97) à scolariser pour 1'000 habitants à l'horizon 2030, n'est pas une sous-estimation des besoins. Cela représente 280 élèves et 14 classes de moins que prévu par la Municipalité. En corollaire, on construit aujourd'hui déjà les classes de l'an 2030 soit pour une population de 28'000 habitants.

Maintenant que nous avons accepté la réalisation du complexe scolaire du Reposoir, la priorité devrait être donnée à la rénovation des bâtiments existants, dont notamment celui du centre-ville. La réalisation du projet Couchant peut parfaitement attendre quelques années (5 à 10 ans).

Si une majorité du Conseil communal ne veut pas de la proposition raisonnable que défend le PLR, ils sont persuadés qu'une majorité de la population saurait l'entendre par le biais d'un référendum, si nécessaire.

M. Pierre WAHLEN se fait le porte-parole de M. Yves GAUTHIER-JAQUES : « Pourquoi ne sommes-nous pas en mesure de débloquer cette situation plus rapidement ? Certes, les coûts qui nous attendent sont à la hauteur de la tâche. Mais plus nous attendons et plus l'impact financier sera lourd de conséquences. Il est évident que l'écho sur les rénovations de nos écoles n'apporte pas le même retour médiatique à l'exemple des sommes que nous accordons pour d'autres projets. En conclusion, il me paraît urgent qu'une étude soit menée afin d'évaluer les travaux indispensables pour rendre l'usage des bâtiments de l'école du Couchant A et B en toute saison. Qu'une étude soit soumise au Conseil sur un plan d'investissement échelonné pour la remise en état des autres écoles qui sont dans le même cas. » Il ne s'agit ni de ses propos, ni ceux de la Municipalité si souvent vilipendée, mais il s'agit d'un extrait du postulat intitulé « Pour une mesure d'urgence de travaux sur les bâtiments de l'école du Couchant » déposé par M. Gauthier-Jaques en juin 2012. Il se demande comment comprendre aujourd'hui, alors que se sont succédés pour ce même objet, un rapport sur la planification scolaire, un préavis pour un crédit de concours et deux préavis pour des crédits d'études, rapports et préavis qui ont fait l'objet de séances de commissions dans lesquelles siégeait le même Conseiller, qui a signé tous les rapports, comment, après des années d'études et de décisions successives, comprendre ce revirement et se permettre d'écrire que d'autres bâtiments scolaires nécessitent des travaux de manière plus prioritaire. Il peut comprendre que certains ne partagent pas la planification scolaire telle que présentée en janvier 2013, mais il se demande pourquoi attendre ce soir pour la remettre en question alors que des millions ont été dépensés en études. Il ne faut pas lui faire la leçon de la bonne gestion des deniers publics. De la même manière, il y a quelques mois, alors qu'il s'agissait de voter des points d'impôts affectés pour financer la construction du complexe du Reposoir, on a entendu qu'il fallait d'abord voter le crédit de réalisation avant de d'augmenter les impôts. Aujourd'hui, il faudrait faire l'inverse. Ces contradictions lui semblent incompréhensibles. Il veut bien admettre que nous soyons en période pré-électorale, qu'il s'agit de prendre des initiatives censées marquer les différences, de faire feu de tout bois pour exister, mais il regrette que cela se fasse en parfaite contradiction avec les décisions prises et au détriment surtout des équipements dont la ville a besoin et qui se retrouve de fait prise en otage pour des motifs qui n'ont rien à voir avec les questions dont on doit parler. Refuser ce crédit de réalisation, c'est remettre en question la complexe organisation de la planification scolaire qui prévoit, par constructions et déménagements successifs, la possibilité de disposer en tout temps du nombre de classes suffisant. C'est aussi reporter cette réalisation à une date indéterminée avec le risque que les études deviennent caduques. Il invite son collègue à faire preuve de plus de constance et aux autres d'accorder ce crédit de construction.

M. le Municipal Claude ULDRY, après avoir lu le rapport de minorité, estime que celui-ci a le mérite de poser certaines questions et qu'il est de son devoir d'y répondre. Non parce qu'il pense arriver à convaincre les deux signataires, mais au moins rassurer certains membres du Conseil qui auraient pu se poser les mêmes questions. Il est difficile d'attendre 1 ou 2 ans, les locaux mis à disposition de l'Ecole de musique sont très mal adaptés et trop petits. Or, le peuple a voté une loi sur les écoles de musique qui, entre autres, dit que les communes mettront à disposition les locaux nécessaires. De plus, le partage des classes avec l'école est très difficile tant au niveau des périodes qu'au niveau du bruit.

Si nous pouvions réaliser, comme le dit le rapport de minorité, des classes en fonction de l'évolution des plans de quartier et de l'arrivée des habitants, cela serait magnifique et idéal. Malheureusement, cela ne peut pas se faire, hormis en ajoutant parfois des containers. Il n'est pas d'actualité de prioriser le centre-ville. Lors de la planification scolaire, les trois écoles prioritaires ont été clairement identifiées et n'ont pas suscité de remarques. Le centre-ville n'offre que peu de possibilités de développement en termes de classes. Le seul quartier susceptible actuellement de faire augmenter le nombre d'élèves au centre-ville et celui de Clémenty. Actuellement, il n'est pas encore passé devant le Conseil. Par contre, celui de Marans-Couchant a largement passé le stade du Conseil et est à la mise à l'enquête des bâtiments depuis de nombreux mois. Quant à la demande de financement pour la location des salles pour l'Ecole de musique, elle sera bientôt sur la table du Codir du Conseil Régional et le service de la culture s'en est occupé.

En ce qui concerne la parcelle du Couchant et « la vaste plaisanterie de la Municipalité » citée dans le rapport de minorité de financer partiellement l'école par des revenus du DDP, il reconnaît que ces revenus iront effectivement dans le ménage communal, tout comme les impôts mais le ménage communal paiera, entre autres, les amortissements et les intérêts pour ces bâtiments. Effectivement cela ne paiera pas l'investissement initial, mais les amortissements et les intérêts. S'il devait y avoir une vente de cette parcelle, il rappelle que la balle sera dans le camp du Conseil qui doit encore remettre un rapport à ce sujet. Enfin, la semaine passée a paru dans la presse un article révélateur sur les finances des communes dont beaucoup sont fortement impactées par les investissements scolaires. Ce que l'on pouvait y lire, c'est que les communes vont devoir continuer à construire des écoles suite à la votation de 2009 et pas seulement à cause de la démographie. Surtout, il faut se rappeler qu'il y a deux votations cantonales qui ont été présentées d'une manière peu transparente, il s'agit de la réforme policière et de la journée continue. Ces deux objets ont été proposés au peuple cantonal sans les coûts liés à leur application. Aujourd'hui, il pense qu'il ne faut pas s'en prendre aux enfants qui vont occuper ces classes, ni aux municipalités qui doivent assurer la mise en œuvre et ne pas dresser le Conseil communal contre la Municipalité, mais plutôt regretter que personne n'ait demandé combien, ni qui paierait si ces lois étaient votées.

M. Christian UDASSE est surpris par certaines agressivités, en particulier de la part du Conseiller Wahlen. Il ne l'a jamais vu aussi dur avec d'autres collègues et ceci n'est pas très bon. Pour lui la question qui doit interpeller. La Municipalité en début de législature a fait voter un accord de tête présenté à l'Etat. Il est de centaines millions et nous avons la chance d'avoir des intérêts très bas, mais le jour où cela change, il se demande où l'on va se retrouver. On nous dit qu'il y aura une prochaine augmentation d'impôt lors de la prochaine législature. Il se demande si c'est ce que l'on veut, mais il faut faire attention. Il a l'impression que chaque mois on vide les tiroirs et qu'on ajoute des dépenses. Il a même voté un supplément de CHF 1.5 millions mais estime que c'était nécessaire. Il demande toutefois d'être raisonnables, il votera pour, mais c'est la dernière fois. Il faut faire attention aux dépenses.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES répond à M. Wahlen et lui signale que seuls les idiots ne se remettent pas en question. Il rappelle que la commission unanime a souligné à plusieurs reprises la qualité du projet qui propose des infrastructures nécessaires au service de la population. Ils n'ont jamais remis en question la nécessité de réaliser le projet. Son intervention date de 2012, nous sommes en 2015. Entre-temps, il y a eu beaucoup de projets autour de ces écoles. Un élément essentiel est la réalisation du Reposoir, magnifique complexe scolaire qui sera parfaitement adapté pour effectuer des rocadés quand il faudra construire le Couchant qui doit être refait. Toutefois, il ne lui semble pas raisonnable de vouloir s'obstiner à ne pas vouloir changer d'un iota un planning décidé il y a plusieurs années, par le simple fait que on veut aller dans un train qui n'a qu'une seule direction et qu'on se refuse de prendre une autre voie. Il rappelle encore, que selon le planning tel que proposé, fin 2017, il y aura deux complexes scolaires un neuf, un refait donc on aura à peu près la disponibilité pour 600 élèves en plus d'aujourd'hui. Ce chiffre a été confirmé par la Municipalité en séance. Il pense que ce projet peut attendre, une année est déjà raisonnable, et il ne remet pas en question tout ce qui a été fait, mais cela permettra déjà d'avoir une idée quant à la nécessité de la construction et de quand il faudra le faire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 59 oui et 20 non :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 23'557'500.- TTC pour financer la construction d'une école, d'une salle de gymnastique, d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE), d'une école de musique, d'un centre de psychomotricité, psychologie et logopédie en milieu scolaire (PPLS) ainsi que d'une clinique dentaire scolaire ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans ;
3. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 140'000.- TTC pour la réalisation d'une œuvre d'art ;
4. de porter ce montant en augmentation du compte 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif ;
5. d'accorder un crédit d'étude de CHF 96'000.- TTC à la Municipalité pour le financement d'un plan partiel d'affectation (PPA) permettant la valorisation de la parcelle N° 1519, dépense amortissable en 5 ans ;
6. de porter ce montant en augmentation du compte 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif.

15. *Rapports de minorité et majorité N° 222 concernant la création d'une auberge de jeunesse dans le bâtiment de Bel-Automne. - Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 2'380'000.- pour les travaux d'assainissement thermique de l'enveloppe du bâtiment et de mise en conformité des installations techniques - Octroi d'un droit de superficie onéreux sur le bien-fonds N° 860, en faveur de Nyon Hostel SA, pour l'exploitation du bâtiment existant en auberge de jeunesse.*

Rapporteurs : Mme Véronique BÜRKI-HENRIOD pour le rapport de majorité
M. Patrick BUCHS pour le rapport de minorité

La discussion est ouverte.

M. Christos KORAROS revient sur le rapport de minorité qui veut privilégier des appartements protégés, entre autres au bénéfice des seniors, à la place d'une auberge de jeunesse ce qui nous interpelle tous et n'est pas dénué de bon sens. Il était dans la commission et malgré de bons arguments, il reste persuadé qu'il faille privilégier une auberge de jeunesse sur cette parcelle. Avant toute chose, il faut rappeler que nos seniors ne sont pas oubliés, qu'un préavis est à l'étude pour un EMS aux Tines. Ensuite, une auberge de jeunesse à Martinet, qui est de moins en moins d'actualité, revient à dire que l'on aura moins de logements protégés à offrir aux Nyonnais et pourquoi pas aux seniors, dans des lieux stratégiquement proches de toutes les commodités. Concernant le côté vétuste du bâtiment, il ne partage pas l'avis du rapport de minorité. Le choix de ne pas tout détruire et reconstruire, est un bon compromis en termes de développement durable. La rénovation de ce bâtiment permet d'une part de minimiser les coûts par rapport à une construction neuve et de rendre le bâtiment plus efficient d'un point de vue énergétique. La contre-partie d'une rénovation dans le cadre de Bel-Automne est que la structure du bâtiment ne permettrait pas d'y installer n'importe quel logement et répond par contre idéalement à un programme de type auberge de jeunesse, ce qui permettrait de mettre des lits à disposition pour CHF 35.-. Dire non à l'auberge de jeunesse, c'est se priver d'un exploitant d'expérience dans les auberges de jeunesse qui croit à ce projet et qui va investir CHF 2.5 millions. Il faut être très naïf pour croire qu'il attendra Martinet pour investir son argent, son expérience et sa vision des AJ à Nyon. Il est inutile de préciser que refuser ce préavis signifie se priver d'un nouveau tourisme qui apporterait une bouffée d'air dont manque les commerçants et artisans actuellement. Concernant l'emplacement qui ne serait pas adéquat d'après le rapport de minorité, il rappelle que les AJ s'adressent à des personnes assez actives pour qui, prendre un vélo pour arriver en 5 minutes au centre de Nyon ne les découragerait pas. On a une opportunité assez unique d'avoir une vraie auberge de jeunesse avec des prix abordables, gérée par une personne reconnue du milieu. Pour toutes ces raisons, il invite le Conseil à accepter ce préavis.

M. Sacha SOLDINI pense au contraire qu'il s'agit d'un projet phare pour la Municipalité, mais ce n'est en aucun cas un projet prioritaire. La construction de logements à loyers abordables est une priorité. Les entrées financières pour la commune, en octroyant des droits de superficie, en valorisant des biens-fonds sont une priorité. La mise en place de conditions cadres pour réserver un quota d'appartements à l'EVAM avec des coopératives de logements en construisant sur des terrains communaux est également une priorité. Ces trois variantes seraient tout à fait réalisables à court terme sur cette parcelle, même si une auberge de jeunesse manque effectivement dans la région, ce n'est pas prioritaire aujourd'hui, surtout à cet endroit et surtout en investissant CHF 2'380'000.- qui ne sont certainement que le début d'une partie des coûts d'entretien à venir ces 99 prochaines années, sur cet immeuble d'occasion mis à disposition d'une SA pour moins de CHF 5'000.-/mois. Pour toutes ces raisons, il invite le Conseil à refuser ce préavis.

M. Pierre GIRARD pense qu'il s'agit d'un bon projet. On est typiquement dans le partenariat public-privé, qu'on nous vante depuis longtemps et qui est bien accepté. L'endroit est adéquat pour toutes les raisons données dans le rapport de majorité, mais également par rapport à la taille et au nombre de lits que l'on proposera dans cet établissement. Il aura une bonne capacité pour le remplir. En saison touristique, il y aura toujours du monde et en basse saison, il est confiant que l'on trouvera des classes qui viendront en camps. La proposition de le faire au Martinet est peut-être idéale, mais il ne faut pas rêver, cela ne sera pas pour des chambres à CHF 35.-/nuit, mais plutôt pour un hôtel de qualité avec des chambres à CHF 180.- ne serait-ce qu'avec le coût de construction et la rentabilité nécessaire.

Mme Jessica JACCOUD est épatée par l'incohérence de certains le même soir. Elle se demande comment on peut refuser de donner un élan au développement du Martinet et dans la foulée venir dire maintenant que la construction de logements à loyers abordables est une priorité. Comment ces mêmes personnes peuvent dire que la construction de logements protégés est une priorité. C'est tellement insensé que ce ne sont plus les poils qui se hérissent, mais les bras qui lui en tombent !

M. Philippe GLASSON rappelle à cette assemblée qu'elle a un devoir historique de faire une auberge de jeunesse. Il rappelle qu'il en existait une à Nyon, qui se situait où se trouve l'UEFA. Au moment de sa construction et avec l'accord de principe de ce Conseil, un engagement ferme avait été pris pour construire rapidement une autre auberge. Cette promesse date de quelques années et le Conseil a maintenant un devoir moral d'en faire une. L'emplacement est même plus proche que celui de l'ancienne et remplira une promesse très ancienne.

M. Patrick BUCHS pense qu'il est conséquent avec lui-même contrairement aux propos de Mme Jaccoud, puisqu'il avait pris la parole pour faire avancer Martinet, mais il trouve dommageable que l'on entre dans une période lors de laquelle monts et merveilles vont être promis. Il constate aujourd'hui que Martinet est dans l'impasse, que cette zone est en zone logements, priorité de tout le monde, et que l'on va la passer en zone hôtel. Qu'il soit expliqué dans le préavis qu'il s'agit quand même de logements car ce sont des baux à courte durée le fait sourire. Que ce Conseil accepte l'auberge de jeunesse est une chose, mais il demande également d'être conséquent. Le but de ce rapport était de penser aussi aux seniors car les belles promesses n'engagent que ceux qui les croient.

M. Jacky COLOMB a siégé assez longtemps au comité directeur de Nyon Région Tourisme pour savoir que le leitmotiv premier de cet office était le manque d'hôtels à Nyon. Une auberge de jeunesse est un hôtel, et les jeunes qui viennent visiter notre région aujourd'hui sont susceptibles de s'installer plus tard. Il ne faut pas non plus oublier que les personnes qui viendront paieront également une taxe de séjour qui nous revient.

M. le Municipal Claude ULDRY rappelle que cela fait plus de 5 ans que l'on parle de cet emplacement contrairement à ce qui est mentionné dans le rapport de minorité. Dès le début du projet des Tattes d'Oie, il était acquis que Bel-Automne serait soit pour une auberge de jeunesse soit pour des logements pour étudiants. Faire une auberge de jeunesse à Martinet ne reviendra pas à CHF 35.-/nuit ou alors avec un large subside communal, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Certes la rénovation va coûter CHF 2'380'000.- mais en contrepartie, nous aurons un DDP, même modeste. Il pense qu'il faut réserver des bâtiments neufs pour les adapter pour des handicapés ou des appartements protégés. Aujourd'hui on a la chance d'avoir un bâtiment dont la typologie s'adapte parfaitement bien à une auberge de jeunesse, mais pas du tout à des appartements protégés. C'est pour cette raison qu'un autre immeuble avait été construit aux Tattes d'Oie. On ne perd pas une parcelle avec des logements. Ce soir a été votée la future légalisation d'une parcelle d'utilité publique où il y a l'école du Couchant B, en futurs logements. Une commission planche sur l'affectation définitive mais cela sera en tous les cas pour des logements.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 74 oui, 11 non et 1 abstention :

1. d'octroyer à la Société anonyme Nyon Hostel SA, selon les termes figurant dans le projet de convention annexé au présent préavis, un droit de superficie onéreux sur le bien-fonds N° 860 pour l'exploitation du bâtiment existant en auberge de jeunesse ;
2. de porter les montants encaissés au titre de droit de superficie au compte N° 10.4232.00 - Redevance droit de superficie ;
3. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 2'380'000.- TTC pour financer les travaux d'assainissement thermique de l'enveloppe et de mise en conformité des installations techniques du bâtiment de Bel-Automne ;
4. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.15 – Immeuble Bel-Automne, dépense amortissable en 30 ans ;
5. de prélever CHF 548'297.- TTC sur le compte N° 9281.31 – Fonds de rénovation Bel-Automne.

16. *Rapport N° 223 concernant le réaménagement de la Rue Jules-Gachet – Demande de crédit de réalisation pour travaux d'aménagement routier et paysager CHF483'000.-/TTC - Travaux d'infrastructure des Services industriels CHF 146'400.-/HT.*

Rapporteur : M. Gilles GROSJEAN

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 81 oui et 1 abstention :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réaménagement de la rue Jules-Gachet en y intégrant les travaux d'infrastructure des Services industriels ;
2. de lui accorder les crédits ci-après:
 - a. un montant de CHF 483'000.- (TTC), pour l'aménagement routier et paysager qui sera porté au compte N° 9143.20 - Dépenses du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 30 ans ;
 - b. un montant de CHF 56'400.- (HT) pour les travaux liés à l'éclairage public, à porter au compte N° 9144-30 - Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 20 ans ;
 - c. un montant de CHF 90'000.- (HT) pour les travaux liés à l'eau et au gaz, qui sera porté au compte N° 9144-60 - Eau et gaz et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 30 ans.

- 17. Rapports de minorité et majorité N° 225 concernant le chauffage urbain de Nyon - Création d'une société anonyme destinée à la construction, l'exploitation et la maintenance d'un chauffage urbain, de production et de gestion d'énergies renouvelables. Demande de crédit de CHF 2'500'000.- pour la dotation du capital-actions et CHF2'500'000.- pour l'octroi d'un prêt à la future société anonyme**

Point de l'ordre du jour reporté à la prochaine séance.

- 18. Rapport de la commission chargée d'étudier la motion de M. Robert Jenefksy pour l'enterrement du parking Rive-Est.**

Rapporteur : M. Gilles GROSJEAN

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 79 oui et 1 abstention :

- de renvoyer cette motion à la Municipalité pour étude dans le cadre du futur plan d'aménagement des rives du lac.

- 19. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de MM. Christian Karcher et Frédéric Tschuy pour une mise en valeur du sentier de la Combe.**

Rapporteur : M. Gustave DUTRUY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 69 oui, 10 non et 2 absents :

- de renvoyer le postulat à la Municipalité.

- 20. Propositions individuelles et divers.**

M. Rober JENEFSKY signale que depuis le 17 août dernier, l'abri de protection civile situé sous le Collège de Marens accueille des migrants. Dans son communiqué de presse du 11 août, la Municipalité nous a informés qu'un accueil des bénéficiaires est prévu, 7 jours sur 7, dans des structures de jour, sans toutefois préciser les modalités de celui-ci. On nous annonce également qu'un groupe de contact, composé de représentants de la Municipalité, de la direction des écoles, de la police et de l'EVAM se rencontrera prochainement et qu'il se réunira régulièrement afin que la cohabitation entre les migrants et les habitants se passe au mieux. Ces informations très sommaires lui inspirent les questions suivantes :

1. De quelle manière les bénéficiaires sont-ils pris en charge pendant la journée, soit pendant les heures de fermeture de l'abri? Où vont-ils et comment sont-ils transportés? Sont-ils obligés de faire usage de ces structures d'accueil?
2. Actuellement il fait beau et chaud et les bénéficiaires séjournent, par petits groupes, aux alentours du Collège et sur les bancs publics à proximité des arrêts de bus du Collège du Stand. A partir de demain, on nous annonce la fin des beaux jours et l'arrivée de la pluie. Quelle solution est envisagée pour eux?
3. Pourquoi le groupe de contact, qui a pour mission d'optimiser la cohabitation entre les migrants et les habitants, n'inclut aucun représentant des habitants du quartier proprement dit ?
4. Que fait-on pour favoriser l'intégration de ces migrants et comment la population nyonnaise peut-elle y contribuer?
5. Quelle est la durée prévue du séjour des migrants dans l'abri?

M. Maurice GAY a entendu qu'une enquête sur la politique à Nyon a été lancée et il souhaite savoir sur quel compte la Municipalité a pris le budget pour ceci et pour quelle raison. D'autre part, il rappelle, au sujet du préavis N° 185 concernant le droit de superficie octroyé à Ouvrages Métalliques SA, que la Municipalité s'était engagée à venir très rapidement avec un préavis pour modifier les 5m³ en 6m³ constructibles. Bientôt 6 mois ont passé et le bénéficiaire du DDP attend toujours de savoir ce qu'il peut faire. Enfin, concernant le report du point 17 de l'ordre du jour, il rappelle à M. le Municipal Claude DUPERTUIS qu'il a un grand respect pour les employés communaux, SI compris, que le retrait n'était pas du tout un défi par rapport aux employés mais une question de procédure. Dans un mois, on pourra discuter sereinement sur le travail qui a été fait.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à sa première remarque et lui signale que la Municipalité n'a débloqué aucun budget pour un sondage. Il en a entendu parler car on a demandé à Mme Rossellat si elle avait un avenir politique à Nyon, ce qui n'est pas du tout le cas.

Mme Béatrice ENGGIST se demande si notre Municipalité ne rêve pas que la ville de Nyon figure au palmarès d'un célèbre livre des records ! Après avoir fait parler d'elle en raison de la pose d'un nombre incalculable de feux de signalisation, ou par le va-et-vient incessant de bus vides qui sillonnent les rues de la ville, voilà qu'elle veut à nouveau se distinguer par le prix exorbitant des macarons permettant aux résidents, ne possédant pas de parking privé, de stationner de manière prolongée sur la voie publique ! Dès le 1er septembre 2015, les résidents remplissant les conditions pourront se procurer le fameux macaron dont le prix a été fixé par la Municipalité de Nyon à CHF 960.- par an. C'est un des prix les plus élevés de Suisse. Par comparaison, à Bienne et à Berne, ville réputée pour être une des plus écolo de Suisse, le sésame coûte pour une année CHF 264.-, à Bâle CHF 140.-, à Genève, CHF 200.- et à Zürich CHF 300.-. Sur Vaud, les prix annuels varient entre CHF 170.- à Montreux, CHF 200.- à Aigle, CHF 270.- à Yverdon et CHF 500.- à Morges et Lausanne. Elle se demande comment il se fait que Nyon ait décidé de taxer ses citoyens résidents de CHF 960.- par an (plus les frais administratifs de CHF 20.- lors de chaque renouvellement). C'est beaucoup plus que dans des grandes villes où les problèmes de parcage sont autres qu'à Nyon. Elle demande si ces tarifs sont destinés à souligner la politique « anti-voitures » appliquée par la Municipalité depuis un certain temps. Elle souhaite savoir sur quelle base elle a fixé un tarif aussi prohibitif et si elle est disposée à revoir ses tarifs et les aligner sur les pratiques en usage dans les autres villes de Suisse.

M. Marco CARENZA revient sur la surcharge de la ligne 805 des TPN, suite à son interpellation du 16 mars dernier. Il souhaite savoir où en sont les TPN dans l'étude de ce problème de surcharge, car le problème va revenir avec la fin des beaux jours. Il souhaite avoir des informations quant aux efforts qui seront fournis afin de régler ce problème.

Mme Doris ULDRY rappelle que la ville a engagé il y a longtemps un autre chef d'orchestre et souhaite avoir des informations et un retour sur ce que le chef de projet de la RDU, a réussi à faire jusqu'à maintenant.

M. Philippe GLASSON revient sur le panneau publicitaire illégal de la Migros, avec la niaise famille qui sourit à chaque entrée de Nyon, et qui persiste dans l'illégalité encouragée par la Municipalité.

M. Volker KIRCHNER revient sur les aménagements transitoires de la route de St-Cergue. Cette portion de chaussée est actuellement aménagée telle un gymkhana et il demande à quoi servent ces délimitations bicolores bizarroïdes en espérant qu'une solution cohérente soit trouvée.

M. le Municipal Olivier MAYOR lui rappelle ses propos lors des communications municipales et que toutes les remarques peuvent être adressées au service T+E.

M. Gustave DUTRUY revient sur l'absence de réseau pour téléphones portables dans la vieille ville et à Rive. La presse a fait état récemment de la commune de St-Prex qui a trouvé une bonne solution avec Swisscom et il se demande s'il ne serait pas possible d'en faire autant à Nyon.

- 21. *Préavis N° 226 concernant le secteur Reposoir / Petite Prairie / En Gravette - Traversée de la route de Signy et cheminements pour piétons et vélos - Demande d'un crédit de réalisation pour les travaux d'aménagement routier et de mobilité douce de CHF 863'000.- TTC.***

La discussion est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES souhaite déplacer la séance de la commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 22. *Rapport municipal N° 227 rapport intermédiaire concernant l'état d'avancement du préavis N° 199/2011 " Optimisation énergétique des bâtiments communaux.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 23. *Rapport municipal N° 228 rapport final concernant le préavis N° 53/2012 « Patrimoine immobilier communal – Demande d'un crédit pour l'établissement d'une expertise technique systématique. »***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 24. *Préavis N° 229 concernant la construction d'une salle de spectacles, de ses annexes et de bureaux dans le cadre du plan de quartier « Vy-Creuse – Usine à Gaz – Rive.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 25. *Préavis N° 230 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2016.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 26. *Préavis N° 231 concernant des crédits supplémentaires 1ère série au budget 2015 - Demande de crédits supplémentaires de CHF 343'000.- au budget 2015, partiellement compensés à hauteur de CHF 311'000.-, pour un montant net de CHF 32'000.-.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 27. *Préavis N° 232 concernant le renouvellement des outils géomatiques pour la gestion des réseaux souterrains - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 467'620.- TTC, pour le renouvellement du logiciel de gestion du télé-réseau.***

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Claude ULDRY signale qu'une nouvelle version a été envoyée aux Conseillers, qui comporte deux changements. En première page, le renouvellement du logiciel de gestion du télé-réseau a été supprimé ainsi que la ligne de participation de TRN.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 28. *Préavis N° 233 pour rendre les transports publics urbains accessibles à tous - En réponse au Postulat du conseiller Fabien Bourqui pour le parti des Verts et de la conseillère Camille Cantone pour le parti socialiste intitulé « Postulat pour faciliter l'accès aux transports publics à tous les Nyonnais pour renforcer l'accès au centre-ville. » - Demande de crédit pour une nouvelle offre de billets de transports publics pour un montant de CHF 180'000.- par année et le lancement d'actions de promotion, pour un montant de CHF 19'440.- TTC***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 29. *Préavis N° 234 concernant le PQ Marans-Couchant – Déplacement de collecteurs d'assainissement et de conduites des Services Industriels – Demande de crédit de réalisation de CHF 330'000.- HT pour les collecteurs d'assainissement et de CHF 482'000.- HT pour les conduites des Services Industriels.***

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Olivier MAYOR demande également de changer la date de la commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 30. *Postulat de M. Jean-Michel Hainard intitulé « Evitons les convois de 3 bus vides hors des heures de pointe ».***

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY propose d'envoyer le postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

M. Jean-Michel HAINARD souhaite l'envoyer à une commission.

M. Jacky COLOMB lui précise que la commission siégerait uniquement pour décider si le postulat va à la Municipalité ou s'il est classé directement. Ensuite, la Municipalité fera un rapport et c'est à ce moment qu'une commission siégera.

M. Jean-Michel HAINARD décide finalement d'envoyer le postulat directement à la Municipalité, il est soutenu à l'unanimité.

- 31. *Divers en rapport avec la séance et message du Président.***

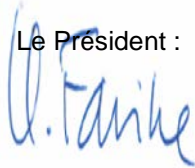
M. le Syndic Daniel ROSSELLAT revient sur le vote pour le retrait du point 17 de l'ordre du jour, et fait remarquer qu'à ce moment de la séance, les cinq personnes non-assermentées, ont probablement participé au vote. Il demande au Président de vérifier s'il n'y a pas vice de forme sur cette décision, en précisant que la Municipalité est profondément déçue de la décision du Conseil par rapport au projet du chauffage à distance, qu'il y a potentiellement une très grande perte pour la ville, mais qu'ils seront bons perdants même s'il y a vice de forme.

M. Maurice GAY rappelle que les photos des tableaux de votes ne sont pas autorisées dans ce Conseil et demande que cela soit respecté. Dans ce cas on ne peut dès lors par vérifier si ces personnes ont voté ou non.

A 23h. 40, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Claude FARINE

La secrétaire :



Nathalie VUILLE

Annexe : Vote nominal ordre du jour

Vote 4 : vote nominal retrait point 17

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 31.08.2015 20:21:37

Sans les personnes non-assermentées

Résultats :	Oui :	45	51.14 %	44
	Non :	41	46.59 %	37
	Abstention :	2	2.27 %	2
	Total :	88	100.00 %	

Résultats individuels :

AJVAZI Sejdija	non
ALTIERI Luigi	non
ANGELI Aline	non
BEURET Philippe	non
BREITENMOSER Sandrine	-
CORNU Yvan	non
DE PINHO Elder	-
DEMETRIADES Alexandre	non
DESPONDS Vincent	non
ETHENOZ Gabrielle	non
FARINE Claude	-
FELIX Yves	non
JACCOUD Jessica	non
KARCHER Christian	non
KARLEN Dominique	non
KRASNIQI Sadik	non
LUGEON David	non
LUGEON Séverine	non
MARQUES Manuel	non
STADLER Olivier	non
SCHWERZMANN Danièle	non
THUILLARD Chantal	non
THUILLARD Guy-François	non
TSCHUY Frédéric	non
WIESER Daniel	non
AUBERT Jennie	non
BARRENSE-DIAS Yara	non
BOURQUI Fabien	non
DUPUIS Pierre-Alain	non
ERNST Myriam	non
FRACHEBOURG Jean-Marie	non
GROSJEAN Gilles	non
HART Darren	non
KORNAROS Christos	non
MARTINET Franck	non
MAUSNER Valérie	non
MERMILLIOD Jean-Claude	non
BISCHOFBERGER Jean	oui
TROLLET Christine	non
VOGEL Jürgen	non
VUILLE Caroline	non
WAHLEN Pierre	non
ALESSANDRO Giovanni	oui
ALLAMAND Victor	oui
ANNEN Valérie	oui
BOURQUI Marc	-
COLOMB Jacky	oui
GIRARD Pierre	non

HANHART Jacques	oui
JENEFSKY Robert	oui
ROCHAT Blaise	oui
ULDRY Doris	oui
VUILLE Jean-Pierre	oui
BUCHS Patrick	non
BRAUNWALDER Alex	-
HACKER Vincent	non
MIEVILLE Laurent	Abstention
MIEVILLE Michèle	-
PIEREN Taïna	-
UELTSCI Bernard	-
ABEYA Inés	oui
BIELER Eric	-
BÜRKI Véronique	oui
DARBRE Florence	oui
DE GARRINI Luciano	oui
DOUSSE Jean Robert	oui
DUTRUY Gustave	oui
FARAUT Roxane	oui
FAVRE Suzanne	oui
FREI Maurice	oui
GAILLE Josette	oui
GAUTHIER Yves	oui
GAY Maurice	oui
GLASSON Philippe	oui
GUIGNET Mireille	oui
HAINARD Jean-Michel	oui
JACKSON Brian	oui
JOLY Régis	-
KIRCHNER Volker	oui
MONGE Olivier	oui
PERRIN Christian	oui
PITTET Jacques	oui
SAUGY David	-
TAWIL Joël	Abstention
TRACCHIA Franco	oui
VUAGNIAUX Christine	oui
WILLI Bernhard	oui
CATTIN André	oui
DELLEY Stéphane	oui
DELISLE Alzira	-
ENGGIST Béatrice	oui
CARENZA Marco	oui
WEAVER Mark	oui
FUGLISTER Jean-François	oui
NILSSON Hans	oui
PERRET Philippe	oui
SOLDINI Sacha	oui
TUIMIL Sandra	oui
UDASSE Christian	oui
WEAVER David	oui
Municipalité 1	-
Municipalité 2	-